



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Initiative

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-III-020

Déposé le : 17.09.19

Scanné le : _____

Art. 127 à 129 LGC L'initiative permet à un député de proposer un projet de loi, de décret ou de révision constitutionnelle partielle, de proposer d'exercer le droit d'initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale ou encore de proposer l'exercice du droit de référendum par le Canton. Elle touche à une compétence propre du GC.

Elle peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit l'initiant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de l'initiative à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de l'initiative ; suite au vote du GC, elle est soit renvoyée au CE, soit classée.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de l'initiative

Révision partielle de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007 : modification de l'art.136 al.2 traitant de la procédure relative au dépôt d'une résolution

Texte déposé (modification en gras)

Résolution

Art.136 Objet et procédure

Al. 1 ... (sans changement)

Al. 2 Elle est portée à l'ordre du jour lors d'une **prochaine séance** et mise en discussion avant d'être soumise au vote.

Al.3 ... (sans changement)

Commentaire(s)

L'objet de cette intervention est d'ordre procédural : nous assistons à un nombre croissant de dépôts de résolutions accompagnées d'une demande de modification immédiate de l'ordre du jour. Celles-ci sont portées à l'ordre du jour séance tenante, ainsi que le permet l'art.84 al. 2 LGC moyennant le soutien de la majorité absolue des députés présents.

L'insertion « au chausse-pied » dans l'ordre du jour de résolutions urgentes a ceci de dommageable qu'elle ne permet guère aux députés de se faire une opinion réfléchie avant le débat. Souvent déposées à la dernière minute, ce type de résolutions régulièrement liées à un sujet d'actualité provoque en outre de long débats venant ainsi bousculer un ordre du jour déjà difficile à épurer.

Le rajout proposé à l'alinéa 2 de l'article 136 LGC prévoit que la résolution proposée sera portée à l'ordre du jour *lors d'une prochaine séance* excluant de ce fait l'application possible de l'article 84 alinéa 2 LGC (Lex specialis derogat generali). Il appartiendra au Bureau du Grand Conseil de décider quand la résolution sera portée à l'ordre du jour. A moins d'impératifs, on imagine que si celle-ci porte sur un sujet d'actualité elle sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil.

La procédure proposée a le mérite de laisser toutefois la porte ouverte au député qui demanderait l'introduction, dans l'ordre du jour, d'une intervention personnelle, via l'application de l'article 84 alinéa 3 LGC. Ainsi, il sera toujours loisible à un député de réagir à chaud sur un sujet d'actualité et de le clamer dans l'hémicycle en accompagnant cas échéant son intervention du dépôt d'une résolution. Celle-ci sera toutefois traitée lors d'une prochaine séance.

Ce qui précède résulte d'un compromis logique entre actualité et sérénité des débats.

Conclusions

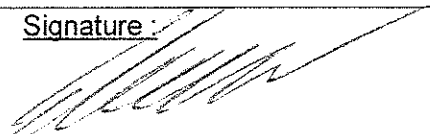
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Masson Stéphane

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Aminian Taraneh	Cherbuin Amélie	Dupontet Aline
Aschwanden Sergei	Cherubini Alberto	Durussel José
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Balet Stéphane	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoaz Séverine
Baux Céline	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Berthoud Alexandre	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Betschart Anne Sophie	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Bettschart-Narbel Florence	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bezençon Jean-Luc	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Blanc Mathieu	Courdesse Régis	Gander Hugues
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Jaquier Rémy	Neyroud Maurice 	Ryf Monique
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella 
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schelker Carole
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Labouchère Catherine <i>Labouchère</i>	Petermann Olivier 	Simonin Patrick 
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Stürner Felix
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Suter Nicolas <i>N. Suter</i>
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Masson Stéphane 	Räss Etienne	Treboux Maurice
Matter Claude <i>Matter</i>	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Meldem Martine	Richard Claire <i>Richard</i>	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Riesen Werner	Volet Pierre 
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise 	Vuillemin Philippe 
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André 	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion 
Mojon Gérard <i>Mojon</i>	Roulet-Grin Pierrette 	Weissert Cédric
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François <i>Mottier</i>	Ruch Daniel	Zünd Georges <i>G. Zünd</i>
Neumann Sarah	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre